



**Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale  
Assemblée européenne intérimaire de la sécurité et de la défense**

Sixième session de « New Europe »

22 mai 2002

CEPS

Lieu : Finmeccanica – Piazza Monte Grappa 4 – 00195 Roma

***Getting the best out of what the European armaments industry can offer  
– Optimiser les capacités de l'industrie européenne d'armement***

***Intervention de M. Marco ZACCHERA,  
Vice-Président de l'Assemblée de l'UEO***

*Seul le texte prononcé fait foi*

Si l'industrie européenne de l'armement doit être au service des objectifs de défense et de sécurité européennes, les hommes politiques, quant à eux, ont le devoir de prêter attention à l'analyse des industriels pour l'élaboration d'une politique de défense. C'est donc avec plaisir et intérêt que j'ai répondu à l'invitation des organisateurs de ce colloque. Je parle ici au nom de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, dont je suis un des Vice-Présidents. L'Assemblée de l'UEO a été créée en 1954 par le Traité de Bruxelles modifié. Composée de 364 parlementaires nationaux de 28 pays, dont tous les pays membres de l'Union européenne, l'Assemblée contrôle les activités intergouvernementales européennes dans tous les domaines de la sécurité et de la défense. A la suite du transfert des activités opérationnelles de l'UEO à l'UE, l'Assemblée agit également en tant qu'Assemblée européenne intérimaire de la sécurité et de la défense.

L'Assemblée de l'UEO a récemment consacré une part importante de ses activités<sup>1</sup> à l'étude des équipements militaires nécessaires à nos forces pour assurer la sécurité et la défense de l'Europe.

---

<sup>1</sup> Cf. « Les équipements militaires pour la gestion européenne des crises – Réponse au rapport annuel du Conseil », rapport présenté au nom de la Commission technique et aérospatiale par M. Alan Meale, rapporteur, Document 1760 de l'Assemblée, 5 décembre 2001, et « Le transport stratégique européen – Réponse au rapport annuel du Conseil », rapport présenté au nom de la Commission de défense par M. John Wilkinson, rapporteur, Document 1757 de l'Assemblée, 5 décembre 2001. Colloque sur le thème « *Equiper nos forces pour la sécurité et la défense de l'Europe- priorités et lacunes* », organisé par l'Assemblée de l'UEO à Madrid le 5 et 6 mars 2002. Les rapports et les documents ayant trait au colloque sont publiés sur le site internet de l'Assemblée : <http://www.weu.int/assembly>.

Si des progrès considérables ont été réalisés au niveau institutionnel, notamment dans le cadre de la nouvelle politique européenne de sécurité et de défense (PESD), il reste encore beaucoup à faire pour renforcer les capacités militaires, améliorer l'équipement des forces et accroître globalement les dépenses de défense.

En comparaison des efforts de restructuration et de coopération réalisés dans les années 60 puis 90, nous pouvons qualifier le contexte actuel « **d'historiquement favorable** ». D'une part, les industriels ont conduit récemment des mouvements nationaux et transnationaux de consolidation de grande envergure, notamment dans le domaine aéronautique, électronique et spatial (EADS, BAe Systems, Astrium, MBDA,...). D'autre part, l'approche **capacitaire**, retenue depuis les Conseils européens de Cologne et d'Helsinki en 1999, a permis de s'accorder sur les principales lacunes à combler en matière d'équipements de défense.

Un *plan d'action européen sur les capacités* a été adopté à Laeken en décembre 2001. Plus de quinze groupes de travail étudient actuellement comment combler les lacunes identifiées, notamment pour les types de matériels suivants : les drones tactiques, mais aussi de haute et moyenne altitude ; les hélicoptères d'attaque et de soutien ; les matériels de protection contre les attaques nucléaires, chimiques et bactériologiques (NBC) ; les munitions à guidage de précision ; les missiles balistiques de théâtre ; les modules de communications déployables ; l'imagerie stratégique ; les avions de transport de troupes ; les navires rouliers et les cargos de transport stratégique ; ainsi que les systèmes de suppression des capacités de défense aérienne ennemies, etc. **Pour combler les lacunes dans tous ces domaines, les Etats européens doivent travailler de concert avec les industriels.**

Le Conseil Affaires générales de l'Union européenne du 13 mai dernier, qui réunissait pour la première fois les ministres de la défense dans cette configuration, a approuvé un texte d'orientation sur le **renforcement de la coopération en matière d'armement**. Ce texte souligne explicitement le rôle important joué par l'industrie de défense européenne afin de trouver des solutions d'acquisition pertinentes pour combler les lacunes identifiées par le Plan d'action européen en matière de capacités. Il prévoit que l'industrie continuera d'être informées des objectifs et des progrès effectués dans le cadre du plan d'action.

Dans ce contexte favorable, de quoi l'industrie européenne d'armement a-t-elle besoin pour optimiser ses capacités ? Les actions que je vais identifier maintenant sont loin d'être exhaustives.

Rappelons tout d'abord l'existence du cadre dit « LoI »<sup>2</sup>, qui repose, depuis juillet 2000, sur un Accord-cadre visant à créer les règles nécessaires pour faciliter les restructurations de l'industrie européenne de défense. Le cadre de la LoI regroupe pour l'instant 6 pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni et Suède). En novembre 2001, ces six pays ont également décidé de lancer , en coopération

---

<sup>2</sup> LoI : *Letter of Intent*. Le groupe « LoI » a pour origine la *Lettre d'intention concernant les mesures destinées à faciliter les restructurations de l'industrie européenne de défense*, signée le 6 juillet 1998, par les six ministres de la défense des pays concernés.

avec l'industrie, le programme ETAP<sup>3</sup> couvrant les technologies clés dans le domaine des systèmes aériens de combat futurs. Ces initiatives vont dans la bonne direction. Mais il faut aller au-delà.

Il faut définir en commun les besoins opérationnels et les équipements de défense des armées européennes pour en produire le maximum en coopération.

Il faut accepter la « concurrence » mondiale comme un fait, impliquant un dosage équilibré de coopération et de compétition entre les entreprises des deux rives de l'Atlantique.

On pourrait aussi explorer des méthodes d'acquisition innovantes, à l'exemple du *Private Finance Initiative (PFI)* développé au Royaume-Uni<sup>4</sup> ;

Il faudrait également reconsidérer les règles contractuelles en vigueur pour permettre une plus grande efficacité dans la gestion des programmes d'un bout à l'autre de leur cycle de vie.

Il faut aussi penser à l'avenir et aux équipements à développer pour le futur. Par exemple, les efforts européens en matière de recherche et de technologie (R&T) sont moindres et plus fragmentés que ceux des Etats-Unis (presque quatre fois moindres)<sup>5</sup>. La plupart des pays européens font de la coopération en matière de R&T une de leurs priorités officielles. Il leur reste à traduire leurs déclarations dans les faits, peut-être par le biais de l'Organisation de l'armement de l'Europe occidentale (OAEO), organe subsidiaire de l'UEO doté de la personnalité juridique et d'une Cellule recherche.

Deux aspects sont essentiels pour la réussite des efforts européens en matière de production d'armements : la rationalisation et la restructuration des industries de défense. Il existe encore de grandes différences entre les niveaux industriels d'intégration des secteurs de l'aérospatiale et de ceux des forces terrestres et navales.

La réussite de la restructuration du secteur de la défense et l'émergence d'acteurs industriels européens à vocation mondiale dépend du niveau d'intégration des politiques industrielles et de défense qui sera atteint en Europe. Pour l'heure, chaque pays a sa propre politique industrielle de l'armement. Il est temps de rattraper certains retards par rapport aux Etats-Unis, au niveau de l'organisation industrielle et des équipements produits. Cela ouvrirait aussi des possibilités accrues de coopération transatlantique.

<sup>3</sup> ETAP : *European Technology Acquisition Programme*.

<sup>4</sup> Le Royaume-Uni a été parmi les premiers à concevoir et à mettre en oeuvre des méthodes d'acquisition innovantes avec sa politique de *Smart Acquisition*. Lancée en 1992, le *Private Finance Initiative (PFI)* consiste à faire prendre en charge par le secteur privé la construction et la gestion d'équipements du service public. La politique de l'Agence britannique chargée des acquisitions de matériels militaires (*Defence Procurement Agency – DPA*) impose que tout nouveau programme soit examiné en priorité sous l'angle PFI.

<sup>5</sup> Voir paragraphe 35 du rapport sur « L'écart entre l'Europe et les Etats-Unis dans le domaine de la recherche et de la technologie en matière de défense », présenté par M. Arnau Navarro, au nom de la Commission technique et aérospatiale, Document A/1718, 6 décembre 2000.

Les gouvernements nationaux ont un rôle central dans cette démarche. Ils doivent consacrer des moyens budgétaires à la mesure des objectifs à atteindre. Ils devraient également mettre en place des mécanismes communs de planification politique et militaire à long terme, favoriser les moyens de Recherche et stimuler la coopération.

En dépit des nombreuses initiatives multinationales des dernières années, les progrès en matière de coopération d'armement sont trop lents et trop modestes. C'est essentiellement une question de volonté politique.

Le Groupe Armement de l'Europe occidentale, qui agit dans le cadre de l'UEO et qui travaille en étroite collaboration avec le Groupe européen des industries de défense (EDIG), a obtenu de bons résultats, notamment en matière de R&T. Il offre un large cadre de coopération à vocation inclusive<sup>6</sup> mais il est handicapé par la règle du consensus. Une politique européenne d'armement devrait avoir comme objectif, à moyen terme, la création d'une organisation européenne de l'armement basée sur les structures du GAEO et la transformation de l'OAE0 en Agence européenne de l'armement, en intégrant aussi d'autres organisations existantes, telles que l'Organisme conjoint de coopération en matière d'armement (OCCAR)<sup>7</sup> et le cadre de la LoI, dont nous avons parlé antérieurement.

D'une façon générale, en matière de coopération d'armement, il nous semble que l'intergouvernemental a fait son temps. Si l'intergouvernemental reste utile au niveau le plus élevé, celui de la décision politique initiale, il devrait s'effacer **au niveau exécutif** d'un programme pour faire place à une vraie délégation de gestion de programme à un cadre de coopération intégré.

Il est temps pour les gouvernements européens définissent en commun leurs objectifs et les besoins opérationnels qui en découlent, qu'ils tirent les enseignements des cadres de coopération existants, et qu'ils favorisent de façon concrète l'optimisation des capacités de l'industrie européenne de défense.

Dans la phase de conception d'un matériel de défense, la coopération devrait s'initier **dès l'expression du besoin** et se poursuivre dans la phase de démonstration. Puis, tout naturellement, la coopération devrait continuer lors de la phase de réalisation du programme : du prototype au développement industriel. La règle stricte du « juste retour » devrait s'effacer au profit d'une mise en concurrence transparente et d'un équilibre global pluriprogramme et pluriannuel, tels que déjà préconisés au sein de l'OCCAR.

Selon M. Hummel, intervenant au nom d'EADS lors de notre récent colloque à Madrid, une industrie européenne de défense restructurée exige des structures politiques mieux intégrées dans un domaine où l'acheteur européen a une influence

<sup>6</sup> Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Turquie.

<sup>7</sup> L'OCCAR, qui regroupe pour l'instant 4 pays européens (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni), en vue de est doté de la personnalité juridique et peut donc passer des contrats nécessaires à la conduite et à l'exécution de programmes d'armement. Il est prévu de charger l'OCCAR de gérer le programme d'avion de transport militaire A400M.

déterminante sur le maintien de la base technologique, la définition de la politique en matière de produits, et joue le rôle de régulateur sur l'accès aux marchés extérieurs à l'Europe.

Comment optimiser les capacités de l'industrie européenne d'armement ? Est-ce le moment de procéder à de nouvelles fusions et acquisition dans l'industrie de défense ? Quels sont les scénarios industriels les plus adaptés pour répondre aux défis auxquels l'Europe est déjà confrontée ou sera confrontée dans l'avenir (tels que la gestion de crise ou le terrorisme international...) ? J'espère que mes propos sur le développement d'une politique européenne d'armement constituent une introduction utile aux débats qui vont suivre.